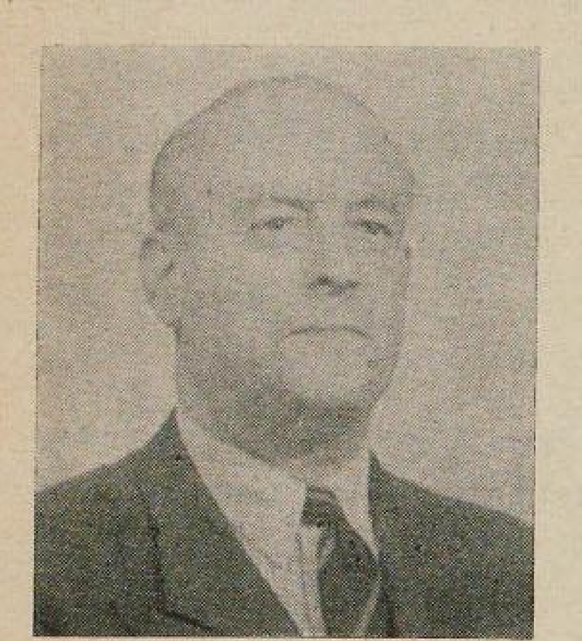


ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Scrutin de Ballottage du 30 Juin 1968

Union pour la Défense de la République

Léon LABBÉ

Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation
Conseiller Général de Nocé
Maire de Saint-Agnan-sur-Erre
Vice-Président de la Commission de Développement Economique et Régional de Basse-Normandie
Officier de la Légion d'Honneur

Françaises, Français, Electrices et Electeurs de la 2e Circonscription de l'Orne.

Candidat dimanche prochain au scrutin de ballottage, je veux d'abord remercier toutes celles et tous ceux qui, en accordant leur confiance à M. Pierre FERRI, qui s'est désisté en ma faveur, et à moi-même ont, dès le 1er tour, choisi la Défense de la Liberté et de la République.

C'est le même choix qu'ont fait la France et en particulier les habitants de l'Orne, de la Sarthe, de l'Eure-et-Loir, de l'Eure et du Calvados, en votant massivement dimanche dernier pour les candidats résolus à défendre la République et la Liberté sans défaillance.

Faisant preuve de sagesse et de bon sens, les Français ont condamné ceux qui, un mois durant ont tenté d'abattre la République et la Liberté et d'instaurer un régime totalitaire.



André VIVIEN
Agriculteur à L'Aigle
Responsable d'Organisations agricoles
Officier du Mérite Agricole

Le Peuple Français a condamné avec la même sévérité les hommes qui n'avaient pas su choisir à l'instant décisif.

Le Parti du Centre, celui de M. Boudet, a perdu 20 % de ses électeurs. Son chef, M. Lecanuet est battu à Rouen, ville dont il est pourtant le maire. Le P.D.M. dont tous les sortants ayant voté la motion de censure se trouvent en ballottage, va perdre un minimum de 20 sièges. Un groupe parlementaire devant compter au moins 40 députés, il ne pourra donc en constituer un dans la prochaine Assemblée. Que feront alors les quelques élus P.D.M. ?

.../...

Ou bien ils siègeront comme « non-inscrits » et ne pourront alors faire partie d'une commission et se verront condamnés à l'inactivité et à l'impuissance.

Ou bien ils s'apparenteront à un groupe. Deux possibilités s'offrent à eux : aller vers les groupes de la Majorité ? M. Boudet ne peut le faire sans se renier une fois de plus. Son attitude lors des événements du mois de mai ne le portera-t-elle pas plutôt à s'apparenter aux groupes de gauche ?

Dans la prochaine Assemblée Nationale, seul un député siégeant dans les rangs de la majorité pourra mener une action sérieuse et fructueuse en faveur des exploitations agricoles familiales, des salariés, des petits commerçants et artisans, des retraités, des personnes âgées, proposer des mesures assurant aux jeunes les emplois auxquels ils ont droit et les logements dont ils ont besoin.

Dans la prochaine Assemblée Nationale, seul un homme déjà écouté à Paris et ami des chefs de la majorité de demain, au service de tous en tenant régulièrement des permanences dans les chefs-lieux de canton, saura faire entendre la voix d'une circonscription dont les besoins et les habitants ont été jusqu'à ce jour insuffisamment défendus.

Dimanche prochain, tout dépendra de vous et des abstentionnistes de dimanche dernier.

Votez pour un homme fidèle à ses convictions et à ses Amis

VOTEZ EFFICACE,

VOTEZ UTILE,

VOTEZ Léon LABBÉ

LE RÉVEIL NORMAND L'Aigle